

Caméras de surveillance

Fréquence  Moyens nécessaires € € € € € ⌚ Porte sur le passé : 1 mois max

De quoi s'agit-il ?

Réquisition des images de vidéo-surveillance



👤 Qui peut le mettre en œuvre

 N'importe quel enquêteur

✓ Tutoriels qui réduisent ce risque

!!Lien vers un autre tuto, commencer par écrire @!!

Les flics peuvent réquisitionner les images de vidéo-surveillance, qu'elles proviennent de lieux publics, de réseaux de transports ou d'espaces privés.

Cela concerne des caméras directement autour des lieux d'investigation mais les flics peuvent aussi s'intéresser à des caméras présentes sur des trajets supposés (ex : caméra de péage) pour relever des plaques d'immatriculation.

Ces données peuvent légalement être conservées pendant 1 mois maximum (CSJ, art. L.253-3)¹.

La reconnaissance faciale est également utilisée² et semble être accessible via le TAJ par des flics sur le terrain, même sans cadre légal.

— Comment s'en prémunir ?

Identifie les moments où tu ne souhaites pas être filmé·e par des caméras (et identifié·e plus tard par des flics), puis adapte ton trajet pour les éviter³. Tu peux t'anonymiser en masquant

ton visage.

Tu dois te changer intégralement avant et après t'être masqué·e sinon tes vêtements/chaussures permettront de faire le lien entre toi sans masque et toi avec.

2026-10-242026-10-25

Page citée par

- 🚔 **Plaques d'immatriculation** — Relevé des plaques d'immatriculation

-
1. <https://www.cnil.fr/fr/la-videoprotection> ↩
 2. <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/unpj/actualites/reconnaissance-faciale-et-optimisation-des-photos-gros-plan-sur-le-groupe-image-du-scrs> ↩
 3. Plusieurs projets recensent les caméras fixes qui filment l'espace public. Les données ne sont pas forcément à jour mais donnent une première idée des trajets safe : **Surveillance under Surveillance**, [Sous-Surveillance.net](https://sous-surveillance.net) ↩